

PAYS-BAS

1) VOLUME DE L'AIDE

1.1. Performances actuelles/récentes en termes de volume

APD nette en millions de USD	6 993
% du revenu national brut	0,80 %

Source : données préliminaires de 2008 du CAD de l'OCDE

Depuis 2001, l'APD néerlandaise a plus que doublé en valeur absolue (3 172 millions de USD). Toutefois, en 2007, l'APD néerlandaise se trouvait à un niveau similaire à celui de 2001 par rapport au revenu national brut (RNB). Contrairement à de nombreux autres donateurs du CAD, ces récentes années les Pays-Bas ont destiné un pourcentage relativement réduit de leur APD (5-6 %) à l'allégement de la dette, tandis qu'ils ont augmenté leur APD hors allégement de 2,5 % en 2007 (CAD 2008).

1.2. Volume prévu à l'avenir

Les Pays-Bas se sont engagés à attribuer une APD représentant au moins 0,8 % du RNB, somme réservée au Budget, engagement tenu durant la période 2005-2007. Sur la base de cet engagement, et en tenant compte d'un RNB plus bas à la suite de la crise financière actuelle, le CAD prévoit que l'APD néerlandaise puisse atteindre 6 647 millions de USD d'ici à 2010, soit 0,8 % du RNB (CAD 2009).

2) MÉCANISMES/ORGANISMES CLÉS

2.1 Organismes et structures

Le Ministère des Affaires étrangères (voir www.minbuza.nl/en/ministry pour une présentation)

Le Ministère des Affaires étrangères est chargé de la politique et de la mise en œuvre de l'APD néerlandaise. Le Ministre de la Coopération est entièrement responsable de ce domaine, de par l'occupation d'un poste ministériel régissant diverses sections du Ministère des Affaires étrangères. La Direction générale de la coopération internationale (DGIS) gère la politique de coopération, sa coordination, sa mise en œuvre et son financement. Les ambassades jouent un rôle important dans l'organisation et l'exécution d'activités de développement. Elles sont principalement chargées de sélectionner les activités éligibles pour le financement du développement. Elles évaluent les aspects techniques, de gestion et politiques de ces activités, et les transposent de manière à permettre leur évaluation par le Ministère. Dès qu'un projet obtient le feu vert, l'ambassade en contrôle la mise en œuvre. Les Pays-Bas sont l'un des premiers pays à avoir décentralisé les compétences en faveur de leurs ambassades. Ce processus se poursuit : par exemple, la gestion du soutien budgétaire a récemment été déléguée aux ambassades (CAD 2006b, p. 16).

En 2006, environ 80 % de l'aide assurée par les Pays-Bas passait par le ministère. Parmi les 20 % restants figurent la contribution du ministère aux banques

multilatérales de développement (1 %), la contribution néerlandaise à l'UE (8 %), l'allégement de la dette (6 %) et quelques contributions ministérielles plus réduites (CAD 2006b, p. 27).

Le Conseil des Affaires européennes et internationales (CEIA)

Le CEIA, présidé par le Premier Ministre, assure la coordination des 8 grands objectifs de la politique étrangère néerlandaise (pour obtenir une liste, voir www.minbuza.nl/en/ministry_policy_and_budget).

La Société néerlandaise de développement (FMO) a été créée en 1970 pour encourager les investissements néerlandais dans les pays en développement.

2.2 Documents et politiques clés

Intérêts mutuels, responsabilités mutuelles : coopération néerlandaise en route pour 2015 (Minbuza 2003a)

Ce document établit les objectifs de l'APD néerlandaise, dont le principal consiste à réduire durablement la pauvreté. Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) constituent des instruments permettant d'y parvenir. En plus de diminuer le nombre de pays bénéficiant de l'APD bilatérale néerlandaise (passant de 49 à 36 actuellement), la politique a également mis en avant des priorités sectorielles dans les domaines suivants : éducation, santé génésique, VIH/sida, environnement et eau. Le document prévoit également d'établir un Fonds de stabilité destiné aux activités en faveur de la paix, de la sécurité et du développement. Il met fortement l'accent sur l'importance de la cohérence des politiques, ainsi que sur l'intégration des différents outils de la politique de développement et des organismes responsables.

La politique bilatérale prévoit de s'axer sur les « *les propres stratégies de réduction de la pauvreté (SRP) des pays partenaires, dans le but de travailler sur la base d'un programme et si possible par le biais du soutien budgétaire* ». Cela repose sur le fait que l'approche sectorielle constitue le principe directeur de la coopération néerlandaise depuis la fin des années quatre-vingt-dix (Minbuza 2006 et CAD 2006b, p. 36). Le document porte en outre sur « *l'importance de promouvoir la bonne gouvernance et le respect des droits de l'Homme, grâce au développement des capacités et des institutions* ».

Les nouvelles orientations de la politique étrangère des Pays-Bas ont été définies dans une note du gouvernement néerlandais intitulée « Herijking » (réévaluation) qui met largement l'accent sur la défense des intérêts nationaux. L'objectif affiché est le renforcement de la position économique des Pays-Bas qui doit cohabiter avec les préoccupations en matière de droits de l'homme et d'aide au développement. Plus récemment, le gouvernement a présenté deux rapports au Parlement qui insistent sur la nécessité d'intégrer la politique d'aide à la politique étrangère et qui mettent l'accent sur le développement humain, spécialement sur la lutte contre la pauvreté et le développement du secteur social.

Groupe homogène pour la coopération internationale (rapport annuel, voir www.minbuza.nl/nl/ontwikkelingssamenwerking/watdoenwe,Beleidsdocumenten-Ontwikkelingssamenwerking.html#top)

Le Groupe homogène pour la coopération internationale (HGIS selon son acronyme néerlandais) est une structure budgétaire qui veille à regrouper toutes les priorités de

politique étrangère financées par les Pays-Bas dans une seule structure de planification. Ce groupe résume toutes les dépenses liées au développement des différents services gouvernementaux, ce qui permet de rassembler l'ensemble de l'APD néerlandaise dans un seul document (voir HGIS 2006 par ex.). En 2004, l'APD représentait 75 % des ressources captées à travers le HGIS (CAD 2006b, p. 28).

Mémorandum pour l'Afrique (Minbuza 2003b)

Dans son Mémorandum pour l'Afrique, le pays signale qu'il souhaite accroître son aide à l'Afrique jusqu'à 50 % de son budget pour le développement bilatéral, en prêtant une attention particulière à la région des Grands lacs et à la Corne de l'Afrique. Les Pays-Bas prônent une approche globale (qui n'envisage pas seulement de travailler avec les pouvoirs publics des pays partenaires, mais aussi avec la société civile, le secteur privé, etc.). Les 5 aspects ci-dessous sont jugés prioritaires :

- promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité par la prévention et la gestion des conflits ;
- promouvoir la bonne gouvernance et de bonnes politiques ;
- investir dans la population, notamment en améliorant la santé génésique et l'éducation et en luttant contre le VIH/sida ;
- promouvoir une croissance pro-pauvres en soutenant le secteur privé en Afrique ;
- promouvoir le développement durable en privilégiant la gestion des ressources naturelles, de l'environnement et de l'eau.

Études sur le climat d'investissement (Minbuza, 2004)

Depuis 2004, les ambassades néerlandaises situées dans 36 pays partenaires sont priées de préparer une Étude sur le climat d'investissement, afin d'identifier les obstacles à l'investissement privé et les domaines d'activité potentielle de la coopération néerlandaise au développement (CAD 2006b, p. 38). Le suivi annuel du climat d'investissement général est devenu obligatoire pour toutes les ambassades dans le cadre de l'initiative d'évaluation annuelle (voir la section 4.2).

3) PAYS BÉNÉFICIAIRES ET CRITÈRES D'ALLOCATION

3.1. Pays bénéficiaires

Dix premiers pays	Total des décaissements nationaux d'APD (en %)	Décaissements nationaux d'APD bilatérales (en %)	Millions de USD
Nigeria	4,3 %	5,7 %	231
Indonésie	3,0 %	4,0 %	161
Soudan	2,3 %	3,1 %	125
Tanzanie	1,9 %	2,5 %	102
Ghana	1,6 %	2,1 %	84
Afghanistan	1,6 %	2,1 %	83
Ouganda	1,5 %	2,0 %	81
Mali	1,2 %	1,6 %	66
Bangladesh	1,2 %	1,6 %	64
Mozambique	1,2 %	1,6 %	62

Source : données OCDE/CAD 2005-2006

NB : en 2005-06, le Nigeria a perçu des montants élevés atypiques d'APD en raison de l'annulation de la dette.

Les dix premiers pays bénéficiaires répertoriés ci-dessus ont perçu 26,3 % de l'APD bilatérale en 2005-06. Les Pays-Bas octroient une APD à 36 pays.

Répartition selon les différents groupes de bénéficiaires (% du total de l'APD) :

Pays les moins avancés	44,1 %
Autres pays à faibles revenus	25,0 %
Afrique sub-saharienne	54,0 %

Source : données OCDE/CAD 2005-2006

3.2. Critères d'allocation

3.2.1. Critères de présélection

Les Pays-Bas n'appliquent aucun critère strict de présélection aux bénéficiaires d'aide.

3.2.2. Critères d'allocation

Les Pays-Bas ont réduit le nombre de pays bénéficiant de l'APD bilatérale à 36, et ce afin de favoriser les partenariats à long terme avec ces pays. En 2008, les pays partenaires sont les suivants :

- Europe : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine et Moldavie
- Afrique : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Ghana, Kenya, Mali, Mozambique, Rwanda, Sénégal, Afrique du Sud, Tanzanie, Ouganda et Zambie
- Amérique latine : Bolivie, Colombie, Guatemala, Nicaragua et Surinam
- Asie : Afghanistan, Arménie, Bangladesh, Géorgie, Indonésie, Mongolie, Pakistan, Sri Lanka, Vietnam et Yémen
- Moyen-Orient : Zones administrées par la Palestine

Les Pays-Bas ont identifié les pays pouvant faire l'objet d'un partenariat selon un certain nombre de facteurs de résultats/besoins, notamment l'éligibilité à l'IDA et la qualité de la gouvernance (telle que mesurée par l'Évaluation de la politique et des institutions nationales – EPIN). Ils tiennent également compte des activités des autres donateurs ainsi que des questions de politique étrangère dans le choix d'un pays (par exemple le Moyen-Orient). Ces mêmes facteurs ont une influence sur l'octroi d'une aide aux pays partenaires, tout comme la capacité d'absorption et la valeur ajoutée de l'avantage comparatif néerlandais (Minbuza 2003a, p. 23). Cette politique de concentration ne concerne que l'aide bilatérale et exclut l'aide humanitaire, l'allègement de la dette, le cofinancement des ONG, ainsi que le développement du secteur privé. Les Pays-Bas destinent donc toujours leur APD à plus de 125 pays (CAD 2006b, p. 13).

Les Pays-Bas ont également identifié trois secteurs qui feront l'objet d'une coopération fondée sur les régions, car la dimension régionale des pays partenaires est jugée cruciale : la région des Grands lacs, la Corne de l'Afrique et les Balkans occidentaux (CE 2006).

4) POLITIQUES D'AIDE

4.1. Concessionnalité

Les Pays-Bas n'octroient aucun prêt, l'aide étant apportée sous forme de subventions (CAD 2006b, p. 39).

4.2. Types d'aide

Répartition des différents types d'APD (décaissements) :

	Millions de USD	% des décaissements nationaux d'APD bilatérale
Coopération technique autonome (décaissements)	464	10,8 %
Aide budgétaire globale	306	7,1 %
Programmes et projets sectoriels (notamment coopération technique)	1027	24,0 %
Actions concernant la dette	294	6,9 %
Aide alimentaire pour le développement	1	0 %
Autre aide en nature	-	-
Urgence et détresse (décaissements)	397	9,3 %

Source : données OCDE/CAD 2006

N. B. : les différents types d'aide détaillés dans ce tableau proviennent de plusieurs sources de données du CAD de l'OCDE. À ce titre, la somme de la dernière colonne n'équivaut pas à 100 %.

En 2004, les Pays-Bas ont lancé l'initiative « Track Record », une évaluation annuelle qui vise à sélectionner la modalité d'aide la mieux adaptée au pays partenaire. Grâce à cette structure d'évaluation annuelle, « *on peut déterminer le niveau d'alignement qui est faisable dans un pays partenaire, ainsi que les modalités d'aide les mieux adaptées au contexte du pays* » (CAD 2006b, p. 57).

Les Pays-Bas décrivent leur engagement en termes de soutien budgétaire comme « élevé », tandis que la part de cet appui n'a cessé de croître sur le total de l'aide. Par ailleurs, ils soutiennent largement les approches sectorielles (financement commun fondé sur les procédures des pays) et souhaitent octroyer l'intégralité de son aide aux 36 pays dans le cadre d'un programme (CE 2006). Les Pays-Bas ont apporté ou se sont engagés à apporter une aide budgétaire globale dans 6 des 7 pays bénéficiaires couverts par l'Évaluation commissionnée par le CAD concernant l'aide budgétaire globale, (IDD and Associates 2006).

La répartition des différentes modalités varie selon les secteurs (les chiffres correspondent à 2004) :

%	Éducation	Droits à la santé sexuelle et reproductive	VIH/sida	Environnement	Eau	Gouvernance
Aide budgétaire globale (ABG)	10 %	5 %	5 %	3 %	8 %	1 %
Financement sectoriel	45 %	39 %	34 %	17 %	23 %	17 %
Financement de projets	45 %	56 %	62 %	80 %	69 %	83 %

Source : Minbuza (2007)

Selon le CAD (2006b, p. 17), en 2004, les Pays-Bas canalisait 37 % de leur aide bilatérale à travers des programmes, dont plus de la moitié sous la forme d'ABG. Cela est confirmé par l'enquête de Paris : l'indicateur 9 révèle que l'ensemble de l'aide néerlandaise passe par des programmes en Afghanistan, en Mongolie et en Ouganda. L'enquête PRC PPTE signale que le pays qui reçoit les plus grandes proportions de soutien au titre de programmes est le Mozambique. Étant donné les forts engagements des Pays-Bas en termes d'orientation, il peut paraître surprenant que quelques pays reçoivent toujours leur aide dans le cadre de projets.

Les Pays-Bas contribuent au développement des capacités par le biais d'approches sectorielles (CAD 2006b, p. 17). Ils reconnaissent toutefois qu'il reste nécessaire d'apporter un soutien spécifique (pour la planification, la gestion sectorielle et la gestion des finances publiques, par ex.) (voir CAD 2006b, p. 70).

En ce qui concerne l'alignement du renforcement des capacités sur les priorités du pays, les Pays-bas n'obtiennent une bonne note qu'au Guyana dans l'enquête PRC PPTE. Selon l'indicateur de Paris 4, la meilleure coordination de l'assistance technique néerlandaise (100 %) avec les besoins locaux se trouve dans les pays suivants : Bolivie, Égypte, Mongolie, Sénégal.

4.3. Canaux d'assistance

La grande majorité de l'aide bilatérale néerlandaise passe par des mécanismes budgétaires, notamment en raison de l'accent mis sur le budget et sur le soutien à des programmes sectoriels. L'enquête PRC PPTE révèle qu'en Bolivie, en Éthiopie, au Guyana, au Mali et au Sénégal, l'aide néerlandaise est fournie via le budget, 9 des 15 pays consultés accordant une bonne note aux Pays-Bas à cet égard. En tant que membre de l'UE, les Pays-Bas ont souscrit aux engagements de Paris en 2005, qui prévoient de fournir 50 % de l'aide État à État par le biais des systèmes nationaux.

En 2006, les Pays-Bas ont fourni environ 28 % de leur APD par le biais d'organisations multilatérales. Au cours des deux dernières années, les Pays-Bas ont réorienté leur politique en faveur de ces organisations en assignant davantage les contributions « en fonction de leur intérêt vis-à-vis des objectifs de la politique néerlandaise » (Minbuza 2003a). En 2006, 18 % de l'APD néerlandaise passait par des organisations de la société civile, tandis que 1,7 % passait par le secteur privé. Pour obtenir une vue d'ensemble des différents canaux d'aide au secteur privé, voir la liste du CAD (2006b, p. 89, annexe C).

4.4. Secteurs et projets

Secteur	% de l'APD bilatérale (engagements)
Infrastructure administrative et sociale	35,7 %
Dont : Éducation	17,5 %
Santé	5,3 %
Population	1,8 %
Alimentation en eau et assainissement	4,3 %
Gouvernement et société civile	6,0 %
Infrastructure économique	6,2 %
Dont : Transport et communications	0,2 %
Énergie	1,0 %
Production	1,9 %

Secteur	% de l'APD bilatérale (engagements)
Dont : Secteur primaire	1,2 %
Secteur secondaire	0,0 %
Secteur tertiaire	0,6 %
Infrastructure multisectorielle	3,3 %

Source : données OCDE/CAD 2006

Les secteurs prioritaires des Pays-Bas sont l'éducation, la santé génésique, le VIH/sida, l'environnement et l'eau. Une bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme sont identifiés comme étant des priorités thématiques. Les Pays-Bas ont défini eux-mêmes un certain nombre d'objectifs quantitatifs dans divers secteurs : 0,1 % de l'ensemble du revenu national brut est alloué à l'environnement et à l'eau et 15 % du budget de développement va à l'éducation. La prévention du sida et les soins de santé génésique constituent également des secteurs prioritaires (Minbuza 2003a, p. 4). Dans le cadre du groupe de donateurs Nordic+ et d'une politique forte visant à mieux répartir les tâches entre les donateurs en vue de réduire les frais de transaction pour les pays en développement, les Pays-Bas souhaitent ne se concentrer que sur 2 ou 3 secteurs au maximum dans chaque pays (Nordic+ 2005).

Les pays bénéficiaires (PRC PPTE) signalent une très forte volonté d'aligner le choix de secteurs dans lesquels la coopération néerlandaise travaille sur les priorités des pays partenaires. La moyenne pour cet indicateur obtient la deuxième meilleure note, uniquement derrière le Royaume-Uni. Les scores maximaux sont donnés par l'Éthiopie, la Gambie, le Rwanda, le Sénégal et le Guyana.

4.5. Flexibilité

Les Pays-Bas figurent parmi les donateurs les plus flexibles. Hormis son grand intérêt porté à l'aide budgétaire, le pays dispose de fonds de prévoyance considérables dans le cadre de programmes prévus, pouvant être accordés pendant l'année suite à une catastrophe naturelle ou économique. Par ailleurs, les Pays-Bas ont créé un Fonds de stabilité, régi conjointement par le Ministre des Affaires étrangères et le Ministre de la coopération, qui favorise les décaissements rapides pour la promotion de la paix, de la sécurité et du développement (Minbuza 2003a).

La forte implication des Pays-Bas en termes de flexibilité de décaissement ne s'est pas encore traduite par l'obtention de notes élevées pour l'indicateur PRC PPTE correspondant, ce qui dénote peut-être un manque de diffusion de l'information concernant la planification d'urgence.

4.6. Prévisibilité

L'intégralité de l'aide que les Pays-Bas destinent à leurs 36 pays partenaires devrait être programmée sur une base pluriannuelle à long terme sur plus de 3 ans. La programmation des pays s'effectue désormais sur des périodes de 4 ans (voir aussi la section 5.1). En règle générale, les décaissements s'effectuent selon un calendrier annuel que tout le monde s'efforce de respecter (très souvent avec succès).

L'indicateur de Paris 9 révèle que plus de 90 % de l'aide programmée par les donateurs est consignée comme décaissée par les pouvoirs publics bénéficiaires dans les pays suivants : Afghanistan (92 %), Burkina (98 %), Cap-Vert (99 %), Sénégal (91 %), Tanzanie (94 %). Selon l'enquête PRC PPTE, plus de 75 % de l'aide néerlandaise passe par des programmes pluriannuels en Bolivie, en Éthiopie, au Mali et en

Ouganda. L'aide néerlandaise obtient aussi de bons scores en ce qui concerne le respect des engagements, notamment en Éthiopie et au Guyana.

4.7. Conditionnalité

La position des Pays-Bas est d'imposer le minimum de conditions, même pour l'aide budgétaire. Récemment, ce pays est passé de la conditionnalité *ex ante* (imposer un certain nombre de conditions à remplir) à la conditionnalité *ex post* (en fonction des performances).

En termes de soutien budgétaire à envisager dans un pays partenaire, les trois conditions clés sont les suivantes (Minbuza 2003a, p. 26) :

- Processus DSRP favorisant les partenariats, l'implication de la société civile et la transposition des OMD en droit local.
- Dialogue politique efficace avec le gouvernement néerlandais concernant la manière d'améliorer la gouvernance, notamment la dimension politique (en mettant l'accent sur les droits de l'homme et l'environnement des entreprises), et les politiques de réduction de la pauvreté.
- Mesures ou progrès réalisés grâce aux résultats des indicateurs clairement définis concernant les réformes politiques et institutionnelles.

Les Pays-Bas n'envisageront des sanctions que si ces principes directeurs ne sont plus respectés.

Les Pays-Bas travaillent également en étroite collaboration avec le groupe Nordic+ afin d'adopter une position commune sur la conditionnalité. Cependant, l'implication du pays dans des accords d'aide budgétaire multidonateurs peut parfois conduire à l'imposition d'une longue liste de conditions.

L'enquête PRC PPTE révèle que les conditions néerlandaises ne sont pas jugées très contraignantes, particulièrement dans les pays non engagés dans des accords multidonateurs (comme le Guyana et l'Éthiopie). En conséquence, la politique de conditionnalité des Pays-Bas n'occasionne que des retards de décaissement minimes.

4.8. Dialogue politique

L'aide néerlandaise n'est pas directement liée à l'exécution d'un programme avec le FMI ou la Banque mondiale : le gouvernement prend des décisions de façon autonome concernant les décaissements. Les Pays-Bas souhaitent en outre participer activement au débat politique et adopter une position autonome, bien que cela dépende quelque peu de l'influence de la représentation néerlandaise dans le pays en question.

En conséquence, l'enquête PRC PPTE révèle un niveau assez élevé d'interaction des Pays-Bas avec les autorités des pays, les meilleures notes leur étant accordées par l'Éthiopie, le Ghana, le Guyana et le Mali. Des liens avec les IBW sont souvent relevés, en fonction de la capacité variable des Pays-Bas à analyser sur place et indépendamment les politiques des pays partenaires.

5) PROCÉDURES D'AIDE

5.1 Conditions préalables

Depuis 2001, un important nouveau système de Plans stratégiques pluriannuels (PSPA) a été déployé dans les 36 pays partenaires des Pays-Bas pour la coopération au développement (CAD 2006b, p. 55). Les ambassades ont la responsabilité financière des aspects de l'APD qui sont considérés comme une coopération bilatérale déléguée (environ 481 millions d'euros destinés aux secteurs prioritaires en 2004) et elles reçoivent des enveloppes financières de 4 ans à cette fin.

En règle générale, les accords de financement de la coopération néerlandaise sont exécutoires dès la signature d'un « accord de contribution » et n'ont pas besoin de formalités particulières pour entrer en vigueur.

Parfois, notamment lors du soutien au secteur privé, des fonds de contrepartie sont réclamés. Selon l'enquête PRC PPTE, aucun fonds de contrepartie ne sont exigés au Guyana, en Gambie ou en Sierra Leone. L'enquête PRC PPTE révèle malgré tout que les retards liés aux « conditions préalables » restent normalement dans des limites raisonnables.

Les Pays-Bas ont de très bons antécédents en ce qui concerne l'usage limité d'Unités d'exécution de projets (UEP). Selon l'indicateur de Paris 6, il n'existe que 23 UEP dans les 24 pays consultés, tandis que 15 pays en sont complètement dépourvus.

5.2 Méthodes de décaissement

Les informations concernant les méthodes de décaissement néerlandaises sont toujours en cours d'élaboration.

Selon l'enquête PRC PPTE, aucun pays n'obtient l'ensemble de son APD néerlandaise sous forme d'avances de caisse. 4 pays sur 9 (Gambie, Honduras, Nicaragua et Ouganda) déclarent avoir reçu environ les 2/3 de leurs allocations sous forme d'avances de caisse. Concernant l'indicateur mesurant les retards liés à l'utilisation de certaines méthodes de décaissement, 2 pays obtiennent la note maximale : le Ghana et le Guyana.

5.3 Procédures de décaissement

Les informations concernant les procédures de décaissement néerlandaises sont toujours en cours d'élaboration.

Selon l'indicateur de Paris 5a, toute l'aide néerlandaise est canalisée par le biais des systèmes de gestion financière publique des pays partenaires au Bangladesh et en Afrique du Sud. Globalement, 15 des 22 pays consultés lors de l'enquête de Paris rapportent que les Pays-Bas utilisent les systèmes nationaux de GFP à plus de 50 %. L'enquête PRC PPTE révèle que le plus petit nombre de procédures de décaissement est rapporté par la Gambie, tandis qu'aucun autre pays (sur les 8 consultés) ne donne l'une des deux notes maximales aux Pays-Bas.

5.4 Procédures de passation de marchés

Selon le CAD, l'APD néerlandaise est désormais entièrement déliée, suite à l'introduction réussie d'un certain nombre de programmes destinés à réduire le niveau d'APD liée au cours des récentes années (CAD 2007a).

La coopération néerlandaise recourt aux systèmes locaux de marchés publics pour toute son aide dans 4 pays : Bangladesh, Kenya, Afrique du Sud et Vietnam. La plupart des pays (18 sur 20) rapportent que plus de 50 % de l'aide néerlandaise passe

par leurs systèmes de marchés publics nationaux (indicateur de Paris 5b). Les retards en matière de passation de marchés sont en général plutôt courts, tandis que les Pays-Bas obtiennent les meilleures notes dans les pays suivants : Gambie, Guyana, Honduras, Nicaragua et Sierra Leone.

5.5 Coordination

En tant que membre de l'UE, les Pays-Bas se sont engagés à Paris en 2005 à réduire de moitié le nombre de missions et de rapports analytiques non coordonnés, objectif pour lequel ils se mobilisent déjà fortement. Les Pays-Bas ont conclu un « partenariat tacite » dans plusieurs pays bénéficiaires, selon lequel les fonds sont administrés par l'intermédiaire d'un autre donateur ou vice versa. Par exemple, le Ministère britannique pour le développement international (DFID) gérait les fonds néerlandais dans le secteur de l'éducation au Malawi en juillet 2002, tandis qu'en janvier 2002, l'ASDI (agence suédoise de développement international) était le partenaire tacite des Pays-Bas dans ce même secteur au Mali (Koopman 2005). Afin de respecter leur engagement sur les dépenses en éducation, les Pays-Bas visent à établir des partenaires tacites dans 11 autres pays partenaires (CAD 2006b).

Ces exemples sont des applications des principes convenus par le groupe de donateurs Nordic+, dont les Pays-Bas sont membres. Avec ce groupe de pays, les Pays-Bas sont convenus de nombreux documents d'harmonisation, notamment des directives sur la coopération déléguée et la division du travail (Nordic+ 2005, 2006).

Par ailleurs, les Pays-Bas coopèrent étroitement avec les nouveaux membres de l'UE dans le but de renforcer l'efficacité de leur aide.

Les Pays-Bas coordonnent de plus en plus leurs missions avec d'autres donateurs (indicateur de Paris 10a), toutes ses missions étant mixtes dans les pays suivants : Afghanistan, Bénin, Bolivie, Mali, Mozambique, Tanzanie. Les travaux analytiques (indicateur de Paris 10b) sont coordonnés à 100 % avec d'autres donateurs dans les pays suivants : Bénin, Burkina, Cap-Vert, Éthiopie, Ghana, Kenya, Mali, Ouganda, Zambie. On constate néanmoins des divergences assez marquées entre les pays, comme le confirme l'enquête PRC PPTe, qui révèle que la moitié des pays donnent une faible note aux Pays-Bas à cet égard.

Principales sources : *(toutes les sources Internet ont été consultées en octobre 2008)*

CAD (2006b) « Netherlands – Development Assistance Committee Peer Review », consulté sur

www.minbuza.nl/binaries/minbuza_development_cooperation/pdf/aev.pdf

CAD (2007a) « Development Cooperation report 2007 », Comité d'aide au développement, OCDE, consulté sur

<http://titania.sourceoecd.org/vl=17101592/cl=12/nw=1/rpsv/dac/index.htm>

CAD (2007b) « Simulation of DAC Members' Net ODA Volumes in 2007 to 2010 », Comité d'aide au développement, OCDE, consulté sur

<http://www.oecd.org/dataoecd/57/30/35320618.pdf>

CE (2006) « EU Donor Atlas 2006 », consulté sur http://ec.europa.eu/development/body/pubfpassationlications/docs/eu_donor_atlas_2006.pdf#zoom=100

HGIS (2006) « HGIS nota 2006 », consulté sur www.minbuza.nl/binaries/pdf/os-subsidies/hgis-nota-2006.pdf

IDD and associates (2006) « Evaluation of General Budget Support: Synthesis Report », consulté sur http://ec.europa.eu/europeaid/evaluation/reports/2006/705_vol1.pdf

Koopman, Hanke (2005) « Silent Partnerships », consulté sur portal.unesco.org/education/en/file_download.php/285ee0d0f5306ef4f53862c06785fec3Koopman_H.doc

Minbuza (2003a) « Mutual interests, mutual responsibilities: Dutch development cooperation en route to 2015 », consulté sur www.minbuza.nl/binaries/minbuza_development_cooperation/pdf/aev.pdf

Minbuza (2003b) « Africa memorandum », consulté sur www.minbuza.nl/en/developmentcooperation/Themes/HumanitarianAid.focus_on_africa/africa_memorandum_2003.html#a6

Minbuza (2004) « Improving the Business Climate in Partner Countries », Note d'orientation pour une évaluation annuelle du climat d'investissement, consulté sur www.minbuza.nl/binaries/minbuza_doc/pdf/i/improving_the_business_climate_in_partner_countries.pdf

Minbuza (2006) « From Project Aid to Sector Support – An evaluation of the sector wide approach in Dutch bilateral aid 1998-2005 », consulté sur www.minbuza.nl/binaries/pdf/bz-begroting--jaarverslag/bz-evaluatieprogrammering-2006/4-4-sectorale-benadering-rapport-engels.pdf

Minbuza (2007) « Results in Development, rapportage 2005-2006 », consulté sur www.minbuza.nl/binaries/pdf/resultaten-in-ontwikkeling-2005-2006/resultaten-in-ontwikkeling.pdf

NORDIC+ (2005) « Nordic+ Complementarity Principles », consulté sur www.amg.um.dk/NR/rdonlyres/777F50E9-5638-4468-8CB5-19D87AEC5621/0/complementarityfinalasagreedbyDGs.doc

NORDIC+ (2006) « Joint Action Plan on Harmonisation and Alignment », tel que convenu à l'Assemblée générale des Administrateurs des 23-24 mars 2006, consulté sur www.oecd.org/dataoecd/30/10/30216580.pdf